

# SYNTHÈSE CE 70



## RÉSUMÉ

Le Conseil exécutif (le Conseil) du mécanisme pour un développement propre (MDP) a tenu sa [soixante-dixième réunion](#) (du 19 au 23 novembre 2012) à Doha, au Qatar. Plusieurs règlements applicables aux programmes d'activités MDP ont été convenus et intégrés dans le cadre réglementaire du MDP. Deux procédures, l'une pour le processus de développement/révision de méthodes et l'autre pour la soumission et l'examen des technologies d'énergie renouvelable de très faible ampleur pour l'additionnalité automatique, ont été révisées. Le Conseil a clarifié le cas des projets d'activités avec plusieurs pays hôtes ainsi que le cas des activités de projet groupées. Le Conseil a également approuvé 9 nouvelles méthodes et révisé 17 méthodes pour les activités de grande ampleur, de faible ampleur ainsi que les projets MDP de boisement et reboisement. De plus, l'outil volontaire de mise en avant de la contribution au développement durable des projets et programmes d'activités du MDP a été approuvé. Le Conseil a lancé un appel à contribution publique concernant le projet de nouvelle méthode SSC-II.R « Mesures d'efficacité énergétique visant à améliorer le système de chauffage dans les bâtiments résidentiels ».

---

### Questions relatives à la gouvernance

**Faits marquants :** Le Conseil a pris note d'une mise à jour sur l'état actuel des soumissions et des échéanciers relatifs aux projets et plus particulièrement du fait qu'environ 1 900 demandes

d'enregistrement ont été soumises jusqu'à ce jour au cours du deuxième semestre 2012 et que ce taux mensuel élevé a continué au mois de novembre. Le Conseil a demandé au secrétariat de prendre de nouvelles mesures visant à donner la priorité aux demandes

d'enregistrement jusqu'au 31 décembre 2012.

**Impacts pour les parties prenantes :**

Le Conseil et ses structures d'appui s'engagent à réduire autant que possible les délais pour les nouvelles demandes d'enregistrement et la délivrance d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE) résultant des programmes et activités de projet du MDP.



**Questions relatives aux normes, aux outils et aux lignes directrices**

**Faits marquants :** Le Conseil a révisé les règlements relatifs aux programmes d'activités. Les modifications comprennent : (a) une définition révisée de la date de début d'un programme d'activités et la date de début d'une activité de projet (CPA) d'un programme ; (b) des précisions sur les programmes d'activités appliquant plus d'une mesure/technologie ou plus d'une méthode ; et (c) des précisions concernant la date de début et la durée de la période de comptabilisation pour les programmes d'activités et les CPA. Le Conseil a révisé « l'outil pour la démonstration et l'évaluation de l'additionnalité » ainsi que « l'outil combiné pour l'identification du scénario de référence et la démonstration de l'additionnalité » afin que ceux-ci fassent référence aux dernières versions approuvées des « lignes directrices concernant

les pratiques courantes » et les « lignes directrices concernant l'additionnalité des activités de projets en tant qu'éléments inédits ». Les versions précédentes peuvent encore être appliquées pendant une période de grâce de 8 mois.

Le Conseil s'est penché sur des documents réglementaires relatifs aux niveaux de référence normalisés et a remis ses commentaires au secrétariat pour la révision des documents et leur examen lors de la 72<sup>ème</sup> réunion du Conseil.

**Impacts pour les parties prenantes :**

Une définition claire de la date de début d'un programme d'activités et des CPA devrait faciliter la mise en œuvre des programmes d'activités et assurer ainsi une certaine souplesse pour le développement et la mise en œuvre des CPA. La possibilité d'introduire de nouvelles catégories de CPA après l'enregistrement est confirmée. Une plus grande clarté quant aux exigences en matière des descriptifs pour les CPA génériques et spécifiques devrait également faciliter le travail des entités de coordination et de gestion (CME), des entités opérationnelles désignées et des parties prenantes.



**Questions relatives aux procédures**

**Faits marquants :** Le Conseil a adopté la nouvelle procédure relative à la [soumission et l'examen des technologies d'énergie](#)

[renouvelable de très faible ampleur pour l'additionnalité automatique](#) ainsi que la nouvelle procédure pour le [développement, la révision et la clarification des méthodes et outils méthodologique](#).

Impacts pour les parties prenantes :

La révision de la première procédure permet aux autorités nationales désignées de proposer au Conseil des zones sous-développées spéciales pour approbation. La deuxième procédure rassemble dans un seul document toutes les provisions relatives au développement, à la révision et à la demande de clarification pour les méthodes et outils méthodologiques, qu'il s'agisse du processus à l'initiative du régulateur ou de l'utilisateur. La date d'entrée en vigueur de cette procédure est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2013.

#### **Questions liées aux politiques**

Faits marquants : Le Conseil a approuvé l'outil volontaire de mise en avant de la contribution au développement durable des projets MDP. Le Conseil a également convenu de la [clarification concernant l'identification du pays hôte pour les activités de projet et les activités de projet groupées](#).

Impacts pour les parties prenantes :

L'outil de développement durable fournit aux participants aux projets des moyens d'évaluer volontairement les avantages communs de leurs projets selon plusieurs critères. L'outil volontaire pourra être utilisé par les participants aux projets et les entités de coordination et de gestion en 2013. De plus, il a été précisé qu'une activité de projet et une activité de projet groupée ne doit avoir qu'un seul pays hôte.



#### **Demandes de contribution auprès des parties prenantes**

[La contribution des parties prenantes est sollicitée](#) du **26 novembre** au **26 décembre 2012**, à propos du projet de la nouvelle méthode suivante :

**(a) SSC-II.R « Mesures d'efficacité énergétique visant à améliorer le système de chauffage dans les bâtiments résidentiels ».**

**Prochaine réunion : CE 71  
31 janvier - 1<sup>er</sup> février 2013 (dates provisoires)  
Bonn, Allemagne**

Crédits photos : 1. « Untouched Neighbourhood » de João Sebastião Pavese 2. « Green Vehicle 3 » de Kriengkrai Suksankraisorn 3. « Renter » de by Baltazar Hernandez 4. « Walking along a Xinjiang Country Road » de Chanchan Li

*Clause de non-responsabilité : La SYNTHÈSE CE 70 est publiée par le secrétariat de la CCNCC pour le compte du CE du MDP et propose une synthèse accessible des réunions du CE. Elle ne constitue pas un document officiel du CE du MDP et, par conséquent, ne doit pas être considérée comme tel.*